

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 652

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 3

Après le mot :

« associations »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 50 :

« de personnes issues d'assistance médicale à la procréation avec tiers donneur et d'association de donneurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser quelles associations sont concernées.